

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Février 2017

Présents : Mme Régine REMILLON – Mr. Marc BLETEAU – Mme Marie BAUD – Mme Marylène DAIGUEMORTE – Mr. Serge JACQUEMOUD – Mr. Jacky DURET – Mme Maryse MICHALAK – Mme Jannick GRANIER – Mr. Esther VACHOUX – Mr. Pierre MORETTI - Mme Marjorie BOISIER-DUVERNEY – Mr. Jean BOCHET – Mme Sylvia DUSONCHET.

Absents excusés : Mr. Vincent MOREAU (pouvoir à Mr. Marc Bléteau) - Mr. Laurent DELIEUTRAZ.

- 1) Intervention de Madame Béatrice FEL, responsable Unité Espaces Naturels Sensibles du Département Haute-Savoie, souhaitant apporter aux membres du conseil municipal des informations complémentaires suite à la délibération prise le 5 Décembre dernier, concernant les actions 2017-2019 sur le Plateau des Bornes notamment le volet agricole et le volet valorisation. Suite à l'exposé entendu, en effet ayant refusé précédemment ces 2 actions, les membres municipaux redélibèrent en acceptant la réalisation de ces deux opérations pour un autofinancement communal de 1 052 €. A noter qu'une majorité de « pour » a réussi à se dessiner non sans mal après une discussion animée (7 pour / 1 contre / 6 abstentions).
- 2) Après lecture du compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 Décembre 2016 celui-ci est approuvé à l'unanimité.
- 3) Le conseil municipal approuve les modifications statutaires de la Communauté de Communes Arve et Salève concernant des compétences obligatoires d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et promotion touristiques et des compétences optionnelles.
- 4) Suite à une requête introduite auprès du tribunal administratif de Grenoble par un administré concernant un permis de construire délivré ; les membres du conseil décide d'ester en justice et de désigner Maître Neveux, cabinet d'avocats Lexpartener à Annemasse afin de représenter et défendre les intérêts de la commune d'Arbusigny dans cette affaire.
- 5) Suite à l'intervention, le 5 décembre dernier, de Mr. Hennequin concernant le transfert de compétence en matière de P.L.U., les membres du conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - Considérant la pertinence de garder le pouvoir décisionnaire en matière d'urbanisme à l'échelon communal ; Considérant le souhait de la commune de garder la compétence en matière de droit de préemption ; souhaitant mettre en œuvre au niveau communal le P.L.U. en cours d'élaboration ;
 - Décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence «Plan Local d'Urbanisme, de document en tenant lieu et de Carte Communale».

...../.....

- 6) Le Conseil municipal approuve la convention à intervenir entre la commune d'Arbusigny et le SYANE concernant le droit d'usage du domaine privé communal pour l'emplacement d'un local technique (8,72m²) destiné à accueillir les terminaisons de câbles de fibres optiques et les équipements actifs opérateurs du réseau en cours de réalisation. L'édification de ce local se fera en prolongement du bâtiment à l'entrée du cimetière.
- 7) Sur proposition de la commission municipale « information et communication », le conseil fixe le format et les tarifs des encarts publicitaires, à insérer, dans le bulletin municipal «Arbu Info» comme suit : Format : A6 / Tarif : 50 €/parution ou 130 €/ trois parutions.
- 8) Le 25 janvier dernier, le jury du concours de maîtrise d'œuvre concernant la construction du groupe scolaire a procédé à une analyse approfondie des 46 dossiers de candidatures et a retenu, à l'unanimité, les candidats suivants :
- Atelier Catherine BOIDEVAIX 74290 Alex
 - GUYARD BREGMAN Architectes 74160 Collonges Sous Salève
 - Sarl Bernard QUIROT 70140 Pesmes.
- Prochain rendez-vous le 1er Mars : Echange avec les concurrents et visite du site pour une remise des projets fixée au 2 Mai 2017.
- 9) Le conseil prend note et valide les factures et devis suivants :
- Curage réseau eaux pluviales « Vorsy & Les Chavannes » 1 021 €TTC (Sarl Thermoz)
Honoraires conseils juridiques en droit de l'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables) années 2015 & 2016 : 3 408 €TTC (Mr. Devouassoux).
Centrale hydraulique sur saieuse Villeton : 2 400 €TTC (Ets. Poncet) – pour entretien linges de la cantine, école maternelle : Acquisition lave-linge + sèche-linge + table et fer à repasser : 1 139 €TTC (Signoud Ménager) – Pour fabrication meubles et tables rondes : 3 069 €TTC (Ets. Lalliard) + 205 €TTC (Quincaillerie du meuble)- Installation 2 radiateurs à l'école primaire : 1 177 €TTC (Brutelec) – Travaux électricité W.C. public : 732 €TTC (Brutelec) – remplacement pompe et turbine sur l'auto-laveuse : 904€TTC (Sas Emonet) – Service-fourrière intercommunale : 1 €/habitant soit 1 090 € pour 2017 (Refuge de l'Espoir Arthaz) – Abonnement panneau lumineux d'informations : 488 €TTC (G.S.M.) – Une remorque utilitaire Essieu 750kgs+ options : 1 461 €TTC (Sarl Delberg) – Modification de la porte d'accès aux W.C. publics lors des travaux de mise en conformité pour les rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite : 2 940€TTC (Maçonnerie Moretti).
Dotation : Compensation Genevoise Année 2016 : 314 037,70 € (nombres de frontaliers = 259).

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance
Maryse MICHALAK

Maire
Régine REMILLON